



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC  
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population  
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg  
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04  
[www.fr.ch/catastrophe](http://www.fr.ch/catastrophe)

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 27 mars 2020*

Communiqué de presse



## **Les professionnel-le-s de la santé s'organisent sur le terrain pour accompagner les personnes vulnérables et à risques**

*Les risques relatifs à la pandémie liée au COVID 19 ont conduit à des adaptations organisationnelles pour assurer, même dans le cas d'une crise majeure, une prise en charge digne et sécurisée des personnes vulnérables ou à risque à domicile ou en institution, ainsi que de leurs proches. Un réseau de partenaires clé du terrain regroupant un important nombre de professionnel-le-s s'est concerté pour s'intégrer à la stratégie cantonale visant un maintien à domicile pour éviter l'engorgement des hôpitaux.*

Ils représentent près d'une centaine d'institutions. A eux seuls, les EMS comptent plus de 2800 lits, les services d'aide et de soins à domicile publics et privés prennent en charge plus de 11 000 personnes. Les représentant-e-s de ces partenaires clé ont pris part, avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), aux travaux au sein du Groupe institutions à risques (GIR) de l'OCC, présidé par le préfet de la Sarine Carl-Alex Ridoré. Ils ont, avec les autorités sanitaires, informé ce vendredi matin sur les mesures mises en place, avec un focus sur les établissements médico-sociaux (EMS) et les soins à domicile.

La sécurité et la dignité des personnes prises en charge et de leurs proches ont guidé les travaux du GIR. Pour rappel, la stratégie cantonale vise à éviter un engorgement de l'HFR, par la création de filières COVID dans plusieurs districts, une centralisation des soins intensifs à l'HFR Fribourg, ainsi qu'une collaboration avec le HIB et les médecins installés.

En prolongement de cette stratégie, la volonté d'un maintien à domicile et en institutions a constitué le fil rouge des réflexions du GIR. En charge d'une population à risques souvent multiples, les EMS, les services d'aide et de soins à domicile, de même que les institutions spécialisées et les structures « bas seuil » bénéficient d'une place à part entière dans le dispositif sanitaire cantonal de crise. Il s'agissait de renforcer les liens entre les différents partenaires pour les soutenir dans les semaines à venir.

Des discussions ont ainsi été menées dans les districts, au niveau des préfets et des réseaux de soins, afin d'affiner les missions des structures déjà en place.

Les réseaux de santé, mis en place dans les districts dans le cadre de la politique cantonale pour les personnes âgées Senior+, assurent la coordination et la surveillance des EMS et des soins à domicile. Ces réseaux ont pour tâche de les accompagner, de les appuyer et de veiller à leur

coordination, tant au niveau des prestations que de l'attribution des ressources, en particulier des ressources en personnel. Chaque EMS pourra faire appel aux compétences d'un médecin répondant. Celui-ci sera responsable des mesures médicales à prendre lorsqu'un-e résident-e- a contracté le virus COVID 19. Il décidera, au besoin avec un médecin de l'HFR, quelles sont les suites de traitement pour la personne concernée, en veillant à privilégier le maintien en institution et à éviter toute souffrance inutile.

L'accompagnement en fin de vie revêt dans ce cadre toute son importance, il s'effectue sous la responsabilité du médecin répondant avec le personnel sur place. Le médecin répondant représente également une personne ressource pour le personnel soignant et permet d'assurer, avec la direction de l'EMS, la sécurité et la capacité à durer des professionnel-le-s de la santé et des équipes d'encadrement.

### **Quelques chiffres**

42 EMS (sur 50 sites) = 2835 résident-e-s

Les services d'aide et de soins à domicile privés et publics prennent en charge plus de 11 000 personnes (soins et/ou aide).

Nombre d'institutions spécialisées 32

### **Contact**

—

**Carl Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, T +41 26 305 22 26**  
**Claudia Lauper, Secrétaire générale DSAS, T +41 79 248 28 67**

**Cellule Information OCC COVID 19**  
T +41 26 305 48 60, <https://www.fr.ch/covid19>  
[occinfo@fr.ch](mailto:occinfo@fr.ch)